

Fromages de Chèvre

Anne MECHE

Le Chêne Beunard



Contrat d'engagement mutuel des livraisons pour l'année 2023 :

L'adhérent	Le producteur
Nom :	Anne MECHE
Prénom :	Productrice de fromages de chèvre
Mél : _____ @ _____	Le Chêne Beunard
Téléphone : _ _ - _ _ - _ _ - _ _ - _ _	72210 Voivres-Lès-Le-Mans
Date : / /	06 72 18 91 51
Signature de l'adhérent :	Signature du producteur :

Plusieurs personnes peuvent souscrire conjointement un seul et même contrat.

Pour Anne MECHE, le référent de l'AMAP est Christine METAYER (06 51 11 69 17, cinq.metayer@free.fr)

Engagement de l'adhérent :

- Verser une cotisation de 10€\an à l'AMAPépillante et régler d'avance l'achat de fromages.
- Récupérer (ou faire récupérer) son panier comme prévu au calendrier. En cas de vacances non incluses au contrat, s'organiser pour qu'une autre personne puisse profiter du panier. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par / entre les permanents de distribution.
- Tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison.

Engagement du producteur :

- Approvisionner les amapiens en fromage, en quantité et qualité suffisantes, et à mener son exploitation dans le respect de la nature et de l'environnement.
- Informer les adhérents qui le souhaitent sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques, sociales, en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique.

Engagements de l'AMAPépillante :

- Respecter la charte des AMAP
- Gérer le lieu de rencontre – distribution entre le producteur et les consommateurs et les livraisons.
- Nommer un responsable de distribution pour chaque distribution (calendrier).
- Organiser d'éventuels ateliers pédagogiques en soutien aux producteurs
- Organiser un bilan de saison (fonctionnement, satisfactions, agriculture paysanne, biologique) à l'occasion de l'AG ordinaire
- Assurer la solidarité producteurs – consommateurs afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs
- Constituer un Conseil d'Administration pour l'animation, la relation aux producteurs (référents producteurs), la trésorerie, le secrétariat général.

Livraison

La distribution des fromages aura lieu les mardis de 18 à 19h, du 2 mai au 24 octobre à la Maison du Citoyen, place des Comtes du Maine au Mans.

Calendrier et composition du panier :

- Le montant minimum de chaque panier est de 5 euros. Le paiement se fera chaque mois.
- L'engagement porte au moins sur 2 paniers par mois.
- Vous pouvez composer 1 ou 2 paniers différents, si vous souhaitez varier les plaisirs : Panier A - Panier B

Produits	Prix	Panier A Quantités :	Panier B Quantités :
Frais égoutté	2.50		
Yaourt*	1		
Rond cendré	2.60		
Rond blanc	2.60		
Palet	2		
Carré au poivre	2.60		
Carré au fenugrec	2.60		
Buchette blanche	2.90		
Buchette cendrée	2.90		
TOTAL :			

- Entourer A ou B à la date souhaitée :

Mai					Juin				Juillet			
2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25
A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B

Aout					Septembre				Octobre			
1	8	15**	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24
A	A	-	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
B	B	-	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B

Merci de confier ce contrat complété, signé et accompagné du règlement du mois de mai (chèque à l'ordre d'Anne MECHE) à Christine Métayer au 49 rue de la rivière, 72000 Le Mans.

Une copie signée par la productrice vous sera rendue.

* le pot de yaourt est consigné, merci de le rapporter

** 15 août : pas de distribution ce jour là